

RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS DU CHAPEAU 2018 – 12^{ème} édition

Afin de participer à la préservation active et à la valorisation des savoir-faire liés au chapeau, d'encourager le développement de la création actuelle et de contribuer à la promotion du chapeau en tant qu'accessoire privilégié de l'habillement, un concours est organisé par L'Atelier-Musée du chapeau à Chazelles-sur-Lyon (Monts du Lyonnais), **parrainé par Stephen JONES**.
Il est ouvert aux créateurs français et étrangers.

RÈGLEMENT

ART. 1 - RÈGLEMENT

- La participation au concours entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions énumérées ci-après et le renvoi d'un bulletin signé accompagnant le chapeau présenté au concours. Elle est personnelle et seul le nom de la personne physique créatrice du chapeau figurera sur les cartels de présentation et sur le catalogue de l'exposition. Seront admis les créateurs, modistes, ayant créé personnellement le chapeau présenté. Sans limite d'âge.

ART. 2 - THÈME

- Le thème retenu est : « **la nature** ».
L'Atelier-Musée du chapeau lance le concours sur le thème de la nature. Les créateurs sont invités à s'inspirer de la faune, de la flore....Ils pourront travailler sur des effets de matières, les couleurs de saison... Les créations devront donner des envies de verdure, de respiration, de poésie champêtre... La matière feutre est à privilégier, tout comme la valorisation des techniques tournées vers l'innovation.

ART. 3 - CRITÈRES DE SÉLECTION DU CHAPEAU

- L'entrée de tête doit être de 57 cm (essayage membres du jury).
- Chaque créateur devra veiller à ce que son chapeau soit portable (coiffant, harmonie des proportions, confort ...) dans le sens "accessoire porté" et non traité comme un objet d'art. Il devra ainsi avoir sans cesse en tête cette question : qu'aimerais-je porter ou voir porté ?
- Le chapeau peut comporter un nom et peut être accompagné d'une fiche technique et/ou d'un visuel explicitant la façon de placer leur chapeau sur la tête.
- Le chapeau ne devra comporter aucune griffe l'individualisant. Les organisateurs se réservent la possibilité de retirer tout signe permettant une reconnaissance par le jury de l'auteur de la création.

ART. 4 – PRIX

- Dix prix thématiques seront décernés par le jury **présidé par Stephen Jones**.

ART. 5 – JURY

- Le jury comprendra différentes personnalités du monde de la Mode, du Chapeau et sous la présidence de Stephen Jones.
- Il jugera les pièces de façon anonyme sans avoir connaissance des noms des créateurs.
- Ses décisions seront sans appel et ne feront l'objet d'aucun commentaire.
- Les concurrents primés seront avisés personnellement, dans les jours suivant la décision du jury. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

ART. 6 - ENVOI OU DÉPÔT DU CHAPEAU

- Le chapeau devra être envoyé ou déposé **entre le 5 février et le 4 mars 2018**.
- Adresse de l'envoi : **RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS DU CHAPEAU 2018 - ATELIER-MUSEE DU CHAPEAU
La Chapellerie – 31, rue Martouret - 42140 Chazelles-sur-Lyon**
- Le chapeau doit être accompagné du bulletin de participation (rempli intégralement et signé) et du montant de la participation prévue art. 8. Aucun envoi en port dû ne sera accepté.
- **Les envois à partir de pays étrangers devront porter la mention « échantillon non destiné au commerce » et ne devront pas comporter de valeur ou de montant pour ne pas être taxés à la douane. L'Atelier-Musée ne règlera aucune taxe et le colis sera refusé. Les créateurs sont alors appelés à s'informer précisément de la législation douanière particulière les concernant. Les organisateurs ne prendront en charge aucun frais de dédouanement.**

ART. 7 - DROIT D'INSCRIPTION

- Afin de participer aux frais du concours : renvoi des chapeaux, il est demandé un droit d'inscription :
 - 15 euros pour les concurrents habitant en France métropolitaine
 - 30 euros pour les concurrents habitant en Union européenne, Suisse et Outre-Mer (sauf Norvège)
 - 35 euros pour les concurrents habitant la Norvège, l'Europe de l'Est hors Union européenne (Ukraine, Géorgie, Moldavie...), Maghreb
 - 55 euros pour les concurrents habitant l'Asie, l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Amériques, le Canada, l'Afrique.

Les candidatures non accompagnées de cette participation ne seront pas retenues, même en cas de dépôt du chapeau sur place par le candidat lui-même.

Les moyens de paiement : chèque payable en France, mandat postal ou virement (IBAN : FR76 1426 5006 0008 7711 4456 829 – BIC : CEPAFRPP426)

ART. 8 - TRANSPORT ET EXPOSITION DES CHAPEAUX

- L'Atelier-Musée du Chapeau dégage toute responsabilité en cas de dommages au chapeau liés au mauvais emballage ou à la manutention du colis lors de son transport. Il est vivement conseillé aux candidats de veiller particulièrement au bon emballage de leur pièce pour le transport. Pour les chapeaux déposés à l'Atelier-Musée du Chapeau, il est demandé au créateur de prévoir un emballage.
- Les chapeaux non retenus lors de la présélection seront retournés aux auteurs en avril 2018.
- Les chapeaux sélectionnés, autour de 90, seront exposés du 26 mai au 7 octobre 2018 dans les salles d'expositions temporaires du Musée.
- L'Atelier-Musée du Chapeau contracte une assurance dommage et vol couvrant toute la période d'exposition des chapeaux.
- Les Prix de la créativité, du savoir-faire, de l'innovation et du prêt-à-porter seront conservés dans les collections du Musée. Les autres seront retournés durant le dernier trimestre 2018.

ART. 9 - CATALOGUE - PRESSE – DEFILE

- Certains chapeaux feront l'objet de prises de vues pour la réalisation d'un catalogue et pour la promotion de l'exposition et de l'Atelier-Musée sur divers supports papier ou numérique. Le candidat accepte par avance toute publication libre de droits concernant son œuvre.
- Certains chapeaux pourront faire l'objet d'un défilé organisé à l'occasion de la cérémonie de remise des prix et de l'ouverture au public de l'exposition. Le candidat sera tenu informé.

PRIX ET RÉCOMPENSES

La remise officielle des prix aura lieu le **2 juin 2018**, et suivra un défilé de pièces sélectionnées qui se déroulera sur le site de La Chapellerie, au sein du Musée.

A cette occasion les créateurs auront la possibilité de visiter l'exposition temporaire ainsi que l'exposition permanente du musée. Tous les candidats recevront une invitation personnelle pour cette cérémonie et seront conviés à un cocktail et au dîner-rencontre en soirée.

<p>PRIX DU SAVOIR-FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> → 1.500 euros – Commune de Chazelles-sur-Lyon → Edition à 300 exemplaires d'une carte postale couleur présentant le chapeau avec, au dos, texte du lauréat → un lot de cônes de feutre de poil → un lot de rubans - Mokuba 	<p>PRIX DE LA CREATIVITE – STEPHEN JONES</p> <ul style="list-style-type: none"> → 1.500 euros → Edition à 300 exemplaires d'une carte postale couleur présentant le chapeau avec, au dos, texte du lauréat → un lot de cônes de feutre de poil → un lot de rubans - Mokuba
<p>PRIX DE L'INNOVATION</p> <ul style="list-style-type: none"> → 500 euros – Club des Mécènes → une forme en bois Lorenzo Ré → un lot de cônes de feutre de poil → un lot de rubans - Mokuba 	<p>PRIX DU CHAPEAU PRET-A-PORTER</p> <ul style="list-style-type: none"> → 500 euros – Club des Mécènes → une forme en bois Tino Ré → un lot de cônes de feutre de poil → un lot de rubans - Mokuba
<p>PRIX DE LA TECHNICITE</p> <ul style="list-style-type: none"> → 150 euros → un lot de matières premières HA SCHMID (valeur 200 euros) → cônes de feutre de poil et matières premières → un lot de rubans – Julien Faure 	<p>PRIX DU MEILLEUR CONCEPT</p> <ul style="list-style-type: none"> → 150 euros → un lot de matières premières HA SCHMID (valeur 200 euros) → un lot de cônes de feutre de poil et matières premières → un lot de rubans – Julien Faure
<p>PRIX DE LA MEILLEURE INTERPRETATION DU THEME</p> <ul style="list-style-type: none"> → un lot de matières premières – Ultramod (valeur 300 euros) → un lot de cônes de feutre de poil → un an d'abonnement à <i>Hat Magazine</i> 	<p>TROIS PRIX COUP DE CŒUR Pour chacun des trois prix</p> <ul style="list-style-type: none"> → un lot de tissus – La Droguerie → un lot de rubans – Mokuba et Julien Faure → un lot de cônes de feutre de poil
<p>PRIX DU PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> → un trophée original signé par l'artiste chazellois Albert NEEL (prix de Rome) sera attribué à l'issue de l'exposition pour la création emportant le plus de suffrages des visiteurs. 	

Les partenaires financiers : la DRAC Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Loire, la Communauté de Communes Forez-Est, la Commune de Chazelles-sur-Lyon, le Syndicat National des Fabricants et Grossistes Chapeliers.

Les partenaires fournisseurs de matières premières :

- CHATEAU BLANCHARD	- I M L IMPRIMERIE	- LA FORME LORENZO RE	- TINO RÉ FORMIER
- CHERI-BIBI	- JULIEN FAURE RUBANS	Formier	- ULTRAMOD
- COUP DE CHAPEAU - SUISSE	- LA DROGUERIE	- MOKUBA FRANCE	
- HAT MAGAZINE		- SA ETS H.A SCHMID	